



Divorce consentement mutuel

Par **cassi**, le **13/10/2013** à **23:12**

Bonjour, divorcée depuis novembre 2011 par consentement mutuel, mon ex doit me donner 21000€ à la fermeture d'une assurance placement qui doit être à terme en fin d'année cela a été homologué par le juge au moment du divorce comme tout le reste mon ex aujourd'hui me menace de ne pas me donner cet argent ou de me le donner 1000€ pendant 21 mois ce que je ne veux pas peut-il avoir gain de cause à t'il le droit de faire ça. Merci de me répondre
Aujourd'hui 23 novembre mon ex m'a dit qu'il ne me donnera pas les 21 mil€ qu'il peut le faire
Ma question est que si je pourrai le faire il n'arrête pas de me menacer avec ça merci de votre réponse